



ARRIVÉE
12 FEV. 2013
DGC - Direction Générale des Finances Publiques

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEIL GÉNÉRAL
11 FEV. 2013
SERVICE DU COURRIER, DE L'ACCUEIL
ET DES MANIFESTATIONS / ARENC

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
16 RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
TÉLÉPHONE : 04 91 17 91 17
DRFIP13@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

POUR NOUS JOINDRE :

PÔLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION FRANCE DOMAINE
SERVICE EVALUATION
38 BOULEVARD BAPTISTE BONNET
13285 MARSEILLE CEDEX 08

AFFAIRE SUIVIE PAR : Véronique FABRE-VALANCHON

☎ 04 42 37 54 17

☎ 04 42 37 54 08

✉ drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Conseil Général
Service Acquisitions et Recherches
Hôtel du département
52, avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

BM

COURRIER ARRIVÉ LE:
opmm
12 FEV. 2013

DÉPARTEMENT DES B.-du-Ph.
Direction de la Gestion de l'Administration
et de la Comptabilité de la D.G.A. C.E.E.P.

DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

*art. L 311-8 du code des communes
art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
art. 7-1 de la Loi 72-619 du 5 juillet 1972
art. L 451-5 du code de la construction et de l'habitation*

Affaire suivie par : Mme Véronique FABRE-VALANCHON

Référence : 2012- 027V3954

1. Service consultant : Conseil Général
Service Acquisitions et Recherches
Hôtel du département
52, avenue de Saint Just
13256 -MARSEILLE CEDEX 20

2. Date de la consultation : le 31 octobre 2012
Dossier reçu le : 7 novembre 2012
Dossier complet le : 14 décembre 2012

Référence - Dossier :

Service
Acquisitions Recherche

15 FEV. 2013
2421
Arrivée

3. Situation du bien :

Commune : Châteaurenard

Adresse ou lieu-dit :

Avenue de La Gare

Avenue Léo Lagrange

Références cadastrales :

Section parcelles n° CT 37

Superficie :

Superficie de la parcelle : 39 892 m²

4. Description sommaire :

Cession à titre onéreux d'un bien composé d'un ensemble de terrains et bâtis.

5. Urbanisme :

Nature des documents en vigueur : PLU

Zone du plan : UzB

C.O.S. : non réglementé

Emprise au sol maximale : l'emprise au sol des constructions ne doit pas excéder 50 % de la superficie de l'unité foncière.

Surface minimale : non réglementée

6. Situation locative :

En état d'occupation constatée.

7. Conditions de vente :

Cession amiable à titre onéreux.

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

Estimation du site hors entrepôt du MIN :

La valeur vénale actuelle de l'immeuble à céder, présumé libre de toute location ou occupation est de l'ordre de :

2 457 000,00€ HT

**(DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE SEPT MILLE EUROS
HORS TAXES)**

Estimation de l'entrepôt du MIN :

La valeur vénale actuelle de l'immeuble à céder, présumé libre de toute location ou occupation est de l'ordre de :

1 077 000,00€ HT

(UN MILLION SOIXANTE DIX SEPT MILLE EUROS HORS TAXES)

9. Durée de validité de l'avis :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

10. Observations particulières :

Indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf instruction 9 G-1-1982).

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

A Aix-en-Provence, le 4 février 2013

**Pour l'Administrateur Général des Finances
Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et
du département des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,**

**Michèle GAUCI-MAROIS
Administrateur des finances
publiques adjoint**

- *L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances publiques.*
- *En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).*